Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ordonnance fédérale limitant le nombre des étrangers : Le canton de Vaud prône la souplesse

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 août 1997

Ordonnance fédérale limitant le nombre des étrangers : Le canton de Vaud prône la souplesse